



Au service
des peuples
et des nations

Son Excellence Monsieur le Secrétaire d'État,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de la *Guinée Bissau* (ci-après dénommé le « Gouvernement ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes ou projets gérés au niveau national. Le PNUD et le Gouvernement conviennent par la présente que le bureau de pays du PNUD peut fournir ces services, à la demande du Gouvernement, par l'intermédiaire de son institution désignée dans le descriptif de projet correspondant, suivant la procédure décrite ci-dessous.
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct. Ce faisant, il doit veiller à renforcer la capacité du Gouvernement (le **Secrétariat d'État à la Coopération Internationale SECI**), afin que ce dernier puisse mener ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation desdits services d'appui sont imputés sur son budget d'administration.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande du Partenaire de réalisation, les services d'appui ci-après pour la réalisation des activités du projet :
 - (a) Identification et/ou recrutement du personnel à affecter au projet ;
 - (b) Définition et facilitation des activités de formation ;
 - (c) Achat de biens et de services.
4. Le bureau de pays du PNUD achète des biens et services et recrute le personnel à affecter au projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être détaillés dans une annexe au descriptif de projet, sous la forme présentée dans l'appendice. En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée d'un projet, l'annexe au descriptif de projet est révisée par accord mutuel entre le représentant résident du PNUD et le Partenaire de réalisation.
5. Les dispositions pertinentes de l'Accord de Base entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de 29 juin 1975 ou les dispositions supplémentaires qui font partie intégrante du descriptif de projet, y compris celles concernant la responsabilité juridique et les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services d'appui. Le Gouvernement conserve, par le biais de son Partenaire de réalisation, la responsabilité globale du projet géré au niveau national. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui détaillés dans l'annexe au descriptif de projet.



Au service
des peuples
et des nations

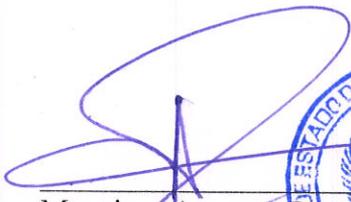
6. En cas de réclamation ou de litige concernant la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, ou en découlant, les dispositions pertinentes de l'Accord de base type relatif à l'assistance s'appliquent.
7. Les modalités de recouvrement des coûts par le bureau de pays du PNUD en rapport avec la fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus doivent être spécifiées dans l'annexe au descriptif de projet.
8. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports d'activité sur les services d'appui fournis et rend compte des frais remboursés, autant que de besoin.
9. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord par écrit entre les parties.
10. Si vous approuvez les dispositions qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Lorsque vous aurez signé celle-ci, elle constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à des programmes et projets gérés au niveau national.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.


Gabriel Labão Dava
Représentant Résident, a.i.

Date: 08/07/2016




Monsieur Augusto Poquena,
Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale

Date : 08/07/2016



Appendice

DESCRIPTION DES SERVICES D'APPUI FOURNIS PAR LE BUREAU DE PAYS DU PNUD

1. Il est fait référence aux consultations entre le **Secrétariat de l'État a la Coopération Internationale et des Communautés**, l'institution désignée par le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les représentants du PNUD concernant la fourniture de services d'appui, par le bureau de pays du PNUD, au projet « **Appui au Programme GNB00063279** », géré au niveau national.

2. Conformément aux dispositions de la lettre d'accord signée le 29 juin 1975, du **Plan de Travail Annuel et du Plan de Passation de Marché**, le bureau de pays du PNUD fournira des services d'appui pour le « **Projet Appui au Programme GNB00063279** » tel que décrit ci-dessous.

3. Services d'appui à fournir :

Services d'appui (insérer la description)	Échéancier de fourniture des services d'appui	Dépenses engagées par le PNUD pour la fourniture de ces services d'appui (le cas échéant)	Montant remboursé au PNUD et mode de remboursement (le cas échéant)
Recrutement un Consultant International pour l'élaboration de la politique de coopération,	31-12-2016	US\$ 15,000.00	
Créer une Cellule d'Appui à la mise en œuvre du programme (1Coordonnateur et 1Assistant)	31-12-2016	US\$ 14,500.00	
Organiser et réaliser une mission pour l'élaboration d'une politique nationale de coopération internationale	31-12-2016	US\$ 10,000.00	
Recruter 1CTP pour appui technique à la Direction Générale de la Coopération Internationale	31-12-2016	US\$ 64,000.00	



Elaborer une proposition de modules de formulation sur la mobilisation des ressources	31-12-2016	US\$ 12,000.00	
Participer aux cours de formation sur la mobilisation de ressources	31-12-2016	US\$ 20,000.00	
Elaborer un programme de coordination de l'aide, de suivi et évaluation	31-12-2016	US\$ 15,000.00	
Approuver la politique nationale de la Coopération internationale	31-12-2016	US\$ 7,864.00	
Paiement des salaires 3 assistants DGCI et 1 assistant HR PNUD, 1Chauffeur d'appui PNUD, 1 Informaticien	31-12-2016	US\$ 80,000.00	
Paiement Internet	31-12-2016	US\$ 45,000.00	
Consommables et autres	31-12-2016	US\$ 11,500.00	
Suivi table ronde	31-12-2016	US\$ 50,000.00	
Echanges d'expériences voyages d'études	31-12-2016	US\$ 15,000.00	
Elaborer une stratégie de mobilisation de ressources (Consultant International)	31-12-2016	US\$ 60,000.00	
Elaborer une stratégie de mobilisation de ressources (Consultant National)	31-12-2016	US\$ 10,000.00	
Elaborer une stratégie sur l'égalité des sexes	31-12-2016	US\$ 10,000.00	
Missions d'appui du RSC	31-12-2016	US\$ 20,000.00	
Gender Seal/vents	31-12-2016	US\$ 50,000.00	
Contribuer a la mise a	31-12-2016	US\$ 5,000.00	



[Handwritten signature in blue ink]

jour de la plateforme de gestion de l'aide			
Organiser/Participer à la formation sur la mise à jour de la plateforme de gestion de l'aide	31-12-2016	US\$ 5,000.00	
Organiser des réunions régulières de coordination et produire des rapports de coordination de l'aide	31-12-2016	US\$ 2,000.00	
Préparer TDR et organiser des études de données de références pour le programme de Pays CPD	31-12-2016	US\$ 15,000.00	
Produire et valider le rapport d'études de référence	31-12-2016	US\$ 5,000.00	
Proposer de nouveaux projets dans chaque domaine/Ministères et alignes au document Terra Ranka (PEO)	31-12-2016	US\$ 10,000.00	
Préparer TDR mission de suivi des projets sur le terrain et produire un rapport	31-12-2016	US\$ 20,000.00	
Préparer tous les 6mois 1bulletin d'information sur l'aide et la dynamique de coopération internationale	31-12-2016	US\$ 6,000.00	
Préparer une maquette et imprimer le CPD 2016	31-12-2016	US\$ 5,000.00	
Produire 1 rapport du comité de pilotage du programme	31/12/2016	US\$ 5,000.00	

4. Description des fonctions et responsabilités des parties concernées :

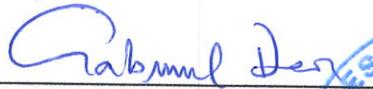
Le projet de « Appui au programme » sera mis en œuvre sous la modalité NIM et sera exécuté par le Secrétariat d'État à la Coopération Internationale et des Communautés (SECIC) à travers la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI).

Le Gouvernement, à travers le SECIC, entant que Partenaire d'Implémentation (PI), assurera la gestion et l'exécution des activités de programme pour atteindre les résultats



spécifiés, y compris la fourniture et la livraison des intrants des activités du projet/programme soutenu par le PNUD et de leur utilisation dans la production des produits, attendus et accordés dans le document du projet/programme signé entre le PNUD et Secrétariat d'État à la Coopération Internationale et des Communautés (SECIC). Le PI assurera aussi la préparation et soumission pour signature du Plan de Travail Annuel en étroite collaboration avec le PNUD, ainsi la soumission de requêtes trimestrielles de fonds par FACE, et des rapports trimestriels et annuels sur le progrès des activités au PNUD.

Le PNUD assurera tout le soutien technique et financier nécessaires pour l'accomplissement des résultats attendus, tels accordés dans le document du projet signé, y compris le contrôle de qualité des rapports de progrès des activités et financiers, le paiement aux fournisseurs des services et biens sélectionnés conformément le Manuel NIM, des requêtes de fonds par FACE



Gabriel Labão Dava
Représentant Résident, a.i.

Date: 08/07/2016




Monsieur Augusto Poquena
Secrétaire d'Etat à la Coopération Internationale

Date : __08__ / __07__ / 2016

